

0470001W
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BERNARD PALISSY
164 BOULEVARD DE LA LIBERTE
47007 AGEN CEDEX
Tel : 0553774650

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 19

Année scolaire : 2023-2024

Par délibération du conseil d'administration
du 22/06/2023

acte n° 62

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

CELIA CARBO : la cheffe d'établissement est autorisée à signer la convention avec CELIA CARBO qui interviendra dans le cadre du projet GREEN CHRISTMAS INSCRIT DANS LE PLAN D4ACTIONS 2023-2024

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre le Lycée Bernard Palissy

Représenté par Madame Najat DELPEYRAT, Cheffe d'établissement

ci-après dénommé « l'EPLÉ »

Et Madame Célia CARBO, artiste professionnelle

ci-après dénommé « le partenaire »

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la convention

Le partenaire est chargée d'assurer la co-animation de la fabrication d'attrape rêves, pour (20) vingt lycéens dans le cadre du projet culturel **GREEN CHRISTMAS** avec Mesdames Julie Schneider et Elisabeth Perraudin, Professeures-documentalistes.

Article 2 : durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de (2) deux heures le vendredi 15 décembre 2023 de 12h à 14h.

Article 3 : engagement de l'EPLÉ

L'EPL s'engage à :

- Mettre à disposition du partenaire un espace et un horaire de travail adapté à la pratique de l'atelier de fabrication.
- Planifier les séances d'interventions en concertation avec le partenaire, pour un total de deux heures.
- Rémunérer le partenaire pour un forfait de 160.00 euros TTC (frais de déplacement inclus)

Article 4 : engagement du partenaire

Le partenaire s'engage à :

- Respecter la date et les horaires précisé ainsi que convenu.
- Apporter ses connaissances et compétences professionnelles au projet des enseignants.
- Travailler avec tous les élèves inscrits à l'atelier.

Article 5 : modalités de paiement

Le partenaire sera rémunéré sur présentation de la facture, de la fiche fournisseur complétée et d'un RIB à la fin de la prestation.

Article 6 : Modifications et résiliation de la convention

5.1 - En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des parties de l'une des dispositions de la convention, celle-ci peut être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La présente convention est, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des parties se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente convention.

5.2 - La présente convention peut être modifiée à tout moment, à la demande de l'une des parties, toute révision devant donner lieu à un avenant signé par chacune des parties.

Article 7 : Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différents sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforcent de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de (2) deux mois.

En cas de désaccord persistant, le Tribunal administratif est seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

La présente convention est établie en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour chaque partie signataire.

Fait à Agen, le

Pour l'EPLE,
Le Chef d'établissement
Najat DELPEYRAT



le partenaire,
Célia CARBO

A Agen, le 10/12/2023
Celia Carbo

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Carbo", written over a horizontal line.

ATELIERS CRÉATIFS ÉCOLOGIQUES

CELIA CARBO (EI)
70 route des Moulins
47310 AUBIAC
FRANCE
celia@yakaloo.fr
N° SIRET : 84307771000013

LYCÉE BERNARD PALISSY
164 Bd de la Liberté
BP 30291
47007 AGEN CEDEX

DEVIS N° I-23-10-3

Le mercredi 4 octobre 2023

Référence	Désignation	Quantité	Unité	PU Vente	Montant HT
	animation scolaire	2,00	h	75,0000 €	150,00 €
	Frais déplacement	1,00		10,0000 €	10,00 €
	<p><u>Fabrication d'attrape rêves.</u></p> <p>2 ateliers de 1h, à destination des jeunes du lycée Palissy, dans le cadre du Green Christmas organisé le 15 décembre 2023.</p> <p>(horaire à préciser).</p> <p>Maximum 10 personnes par atelier.</p> <p><u>Les objectifs de ces ateliers sont multiples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - connexion à la nature : les ateliers débutent par un temps en extérieur pour faire connaissance et prendre le temps de se connecter à la nature et aux autres - sensibilisation à la pollution plastique. Discussions sur les problématiques des pollutions plastique, et des alternatives pour réduire les impacts sur l'environnement. - sensibilisation à la réduction de la consommation, de par la fabrication d'un cadeau fait main pour Noël. - développement de la créativité par la fabrication d'un attrape rêve original, unique, avec des matériaux naturels multiples (plumes, feuilles, laine...) - temps ludique, en groupe <p>Tout le matériel est fourni. Quelques matières premières pourront être trouvées sur place si l'environnement s'y prête.</p>				

Bon pour Accord

T.V.A. non applicable ou exonérée. Micro-entreprise, TVA non applicable en vertu de l'article 293 B du CG

BANQUE: N26 Bank GmbH Klosterstr. 62 10179, Berlin Germany

IBAN: DE73 1001 1001 2625 7408 73

BIC: NTSBDEB1XXX

Total HT	160,00 €
TVA (0 %)	0,00 €
Total TTC	160,00 €

Conditions de paiement:

- 100,00 % soit 160,00 €: À réception.